

E 5348

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 28 mai 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 28 mai 2010

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de six membres italiens et de quatre suppléants italiens du Comité des régions.

10091/10.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 25 mai 2010 (26.05)
(OR. en)**

10091/10

CDR 27

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de six membres italiens et de quatre suppléants italiens du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination de six membres italiens et de quatre suppléants italiens du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement italien,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a arrêté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.
- (2) Six sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Agazio LOIERO, M. Antonio BASSOLINO, M. Massimo PINESCHI, M^{me} Mercedes BRESSO, M. Claudio BURLANDO et M. Claudio MARTINI.
Trois sièges de suppléant sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M^{me} Maria Giuseppina MUZZARELLI, M. Sante ZUFFADA et M^{me} Maria Rita LORENZETTI. Un siège de suppléant est devenu vacant à la suite de la nomination de M. Gianfranco VITAGLIANO en tant que membre du Comité des régions,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22, et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membres:

- M. Giuseppe SCOPELLITI, Presidente Regione Calabria,
- M. Gianfranco VITAGLIANO, Assessore Regione Molise,
- M^{me} Renata POLVERINI, Presidente Regione Lazio,
- M. Roberto COTA, Presidente Regione Piemonte,
- M^{me} Mercedes BRESSO, Consigliere Regione Piemonte,
- M^{me} Catuscia MARINI, Presidente Regione Umbria,

et

b) en tant que suppléants:

- M^{me} Simonetta SALIERA, Vice Presidente Regione Emilia Romagna,
- M. Paolo Valentini PUCCITELLI, Consigliere Regione Lombardia,
- M. Stefano CALDORO, Presidente Regione Campania,
- M. Enrico ROSSI, Presidente Regione Toscana.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président